DEL04_2026_09_28

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-04_2026_09_28-DE

2026_66

Décision Modificative n°1 Budget primitif 2026

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, TRENIT Marc, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Jean-Pierre ALLANIC donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Nicolas WAGEBART
Vanessa VIRRION donne pouvoir à Véronique GETREAU-LE REGUER

Le secrétariat a été assuré par Carole LE STANC.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

- Transfert de crédits du Chapitre 23 (Immobilisations en cours) au Chapitre 21 (Dotations, fonds divers et réserves) pour le reversement à AQTA de la Taxe d'aménagement perçue au titre de l'année 2025 sur la zone d'activités : 16 653,93 €

- Opérations patrimoniales : Frais d'études intégrés aux travaux et régularisation de l'avance versée à l'entreprise COLAS pour le marché de travaux 2025-1 Aménagement Pumptrack Aire de jeux Loisirs : 53 698,91 € + 2 425,63 €

- Opérations d'ordre entre sections : Reprise d'une tondeuse dans le cadre de l'achat d'une nouvelle tondeuse : 9 000 € dont 506 € de plus-value

- Equilibre des sections :
  - Investissement : + 9 000 € en dépenses au Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-04_2026_09_28-DE

- Fonctionnement : + 14 369 € en recettes supplémentaires (liés à la vente d'un terrain par un particulier devenu constructible suite à l'élaboration du PLU) et + 5 369 € en dépenses au Chapitre 65 (Autres dépenses de gestion courante)

	INV		FCT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Chap 10				
Art 10226	16 653,93 €			
Chap 21				
Art 2188		9 000,00 €		
Chap 23				
Art 231		16 653,93 €		
Chap 041				
Art 231		*56 124,54 €*		
Art 203	*53 698,91 €*			
Art 238	*2 425,63 €*			
Chap 040				
Art 192	*506,00 €*			
Art 2157	*8 494,00 €*			
Chap 042				
Art 6751				*8 494,00 €*
Art 6761				*506,00 €*
Chap 65				
Art 6558				4 869,00 €
Art 65748				500,00 €
Chap 731				
Art 73123			14 369,00 €	
TOTAL	81 778,47 €	81 778,47 €	14 369,00 €	14 369,00 €
	0,00 €		**0,00 €**	

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL06_2026_02_26 en date du 26 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2026 en dépenses et en recettes de la section d'investissement et de la section de fonctionnement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget primitif 2026, telle que présentée ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-04_2026_09_28-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la décision budgétaire.

Le 29 septembre 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

